

Eligibilité féminine ecclésiastique : les femmes dans les Conseils de paroisse à Genève

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 452

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261941>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

La vie n'a du prix ni
des charmes que par la
contemplation de l'éter-
nelle beauté.

PLATON.

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{me} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE Fr. 5.—
ÉTRANGER 8.—
Le numéro 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
différé des abonnements de 6 mois (3 fr.) établis pour la somme de
l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées



Istanbul, Mosquée de Suleyman et la Corne d'Or



Brousse (Asie Mineure)

Retour de Congrès

... Retour de Congrès. Retour d'Orient aussi, et retour pour lequel le pays natal, en guise de bienvenue, vous a préparé une bise noire, des averse de grésil et de la neige très bas sur le Jura pour mieux marquer le ciel sombre. Un de ces jolis mois de mai, comme on en connaît parfois en pays romand.

Alors, faut-il s'étonner si, lorsque sagement assise devant la machine à écrire, on cherche à résumer des débats, à dégager des conclusions, à porter des jugements, à condenser des impressions, à évoquer devant des lecteurs, dont l'intérêt pour ce Congrès s'est manifesté à maintes reprises, l'atmosphère dans laquelle nous avons vécu au cours de ces dernières semaines, — faut-il s'étonner, si ce ne sont pas seulement des échos de discours ou des textes de résolutions qui vous viennent sous les doigts, mais aussi des visions de paysages, de couleurs, l'harmonie du ciel et de la mer, la ligne des collines, les palais blancs du Bosphore dans des jardins fleuris de roses et de glycines, les vieux cyprès des cimetières turcs, les fuseaux ajourés des minarets se profilant sur le couchant enflammé, alors que se moirait sous les derniers rayons l'eau de la Corne d'Or... Ville incomparable, merveilleuse, surprenante de contrastes, décevante parfois, enchantresse toujours, grouillante de vie pittoresque, riche d'un passé fastueux et terrible, renaissant toujours des périodes de décadence, le cadre rêvé pour cette rencontre des femmes de l'Occident et de l'Orient que fut notre Congrès. Et voici Yildiz, son immense parc fleuri et sauvage clos d'une double enceinte, qui, comme la garnison massée autour de la petite mosquée blanche, témoigne des terreurs du dernier sultan; voici la splendeur historique et architecturale de Sainte-Sophie, et sa voisine et rivale, la « Mosquée bleue » aux six minarets du sultan Ahmed; et voici les adorables ruelles pavées et silencieuses entre les maisonnettes branlantes de bois et les petites mosquées intimes des quartiers populaires. Voici encore le Bosphore, incomparablement bleu au travers des floraisons mauves des arbres de Judée, et que quelques amies internationales rapprochent, non sans raison, de certains aspects de notre Léman; et voici la Propontide, comme l'appelaient les anciens, pareille, elle aussi, à un grand lac azuré et scintillant, sur lequel nous cinglons avant de poser le pied, nous autres Européennes, toutes impressionnées par cette seule idée, sur le continent asiatique. Et voici l'Anatolie verdoyante et fleurie comme un rêve de printemps, la porte de cette région sauvage et déserte où, par un miracle de volonté et d'activité, a été créée la nouvelle capitale dont nous parlerons plus à loisir une prochaine fois; et en contraste complet avec Ankhara, rude, âpre, disciplinée, modernisée, voici Brousse, le type souriant et paisible de cette Asie-Mineure que rêvait notre imagina-

tion, Brousse, fleurie de roses, ombragée de cyprès et de platanes séculaires, Brousse, dominant la plaine fertile, qu'arrosent ses innombrables sources jaillissantes, de toute la hauteur des flèches légères de ses minarets et des coupes blanches de ses mosquées, dont l'éclat des porcelaines bleues et vertes vibre encore dans notre souvenir...

Pardonnez-nous, vous lecteurs féministes, vous collègues suffragistes, qui attendez encore nos récits, pardonnez-nous cette tentative d'évoquer de précieux souvenirs. Car, sans elle, vous n'auriez pu situer notre Congrès. Mais maintenant, voici nos documents, voici nos rapports, voici nos actes. Vous les trouverez plus loin.

E. Gd.

Lire en 2^{me} et 3^{me} pages:

Le Congrès d'Istanbul:
Discours d'ouverture de la présidente.

E. Gd.: La dissolution de l'Union des Femmes turques.

Turkan Basbough: L'évolution de la femme turque.

Le nouveau Comité Exécutif de l'Alliance.
Nos timbres-poste suffragistes.

En 4^{me} page:
S. B.: Un « numerus clausus » pour les employées de commerce?
V. D.: A propos de la profession d'infirmière.
Les Congrès de l'été.
Les Expositions.
Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:
Glanié dans la presse.

Des conseillères municipales "privées",

Au cours d'un récent congrès socialiste, le docteur Lazare Goujon, maire de Villeurbanne, député du Rhône, avait manifesté l'intention de faire élire, dans sa commune, quatre conseillères municipales « privées ». Ce projet a pris corps à la séance publique du Conseil municipal de Villeurbanne. Sur rapport du Dr. Goujon, il a été décidé que ces « élections officieuses » auraient lieu en même temps que les élections municipales, dans des bureaux adjacents aux bureaux de vote officiels. Le contrôle serait assuré au moyen des cartes d'électeurs. Les Associations féminines procéderaient au dépouillement du scrutin. Les conseillères municipales « privées », désignées dans ces conditions, seraient habilitées pour prendre part aux travaux des Commissions, où elles auraient voix consultatives, et pourraient au besoin être chargées de missions pour lesquelles les femmes paraissent particulièrement qualifiées.

Cette idée ingénieuse a obtenu un très grand succès, non seulement à Villeurbanne, où quatre femmes des mieux qualifiées (M^{mes} Joly, inspectrices des écoles maternelles, Grillet, pré-

sidente de la Ligue des Organisations ménagères, Bonneuil, commerçante, et Lafont, chimiste industrielle) ont posé leurs candidatures, après avoir été désignée par une commission électorale féminine; mais encore dans d'autres villes, à Paris, notamment, où notre amie, M^{me} Marcelle Kraemer Bach, avocate à la Cour, a mené une campagne entraînante, à Lorient, etc., etc. La place nous manque malheureusement aujourd'hui pour donner plus de détails sur cette nouvelle forme de propagande, mais nous reviendrons plus longuement sur ce sujet dans notre prochain numéro.

Eligibilité féminine ecclésiastique

Les femmes dans les Conseils de paroisse à Genève.

Pour la quatrième fois depuis douze ans que l'éligibilité a été reconnue aux femmes dans les Conseils de paroisse de l'Eglise nationale protestante de Genève, des élections ont eu lieu les 27 et 28 avril dernier, pour le renouvellement de ces corps. Les résultats ont été les suivants: 53 femmes ont été élues conseillères de paroisse, et 27 conseillères suppléantes, ceci en très légère augmentation sur les chiffres de la précédente législature (51 conseillères et 24 suppléantes élues en 1931). Mais comme le chiffre des conseillers masculins a, lui aussi, augmenté, la proportion de l'élément féminin reste à peu de chose près la même: 24 % du chiffre global en 1931, et 23 % en 1935. Il y a donc de la marge avant que n'entre en jeu le règlement édicté il y a douze ans, qui n'autorise par les femmes à occuper plus de la moitié des postes de conseillers de paroisse!

Même *statu quo* ou à peu près dans la répartition des conseillères entre les différentes

paroisses, la paroisse d'Anières-Vésénaz étant, comme dans la précédente législature, la seule réfractaire à l'élément féminin.

Ces chiffres paisibles sont cependant intéressants à relever, car ils marquent que, contrairement aux craintes si souvent manifestées par les adversaires du suffrage féminin, les femmes une fois déclarées éligibles n'envahissent pas tous les postes disponibles, et que les hommes ne perdent pas de leur intérêt pour les questions en jeu du moment que les femmes s'en occupent. Le fait que, dans l'Eglise nationale protestante de Genève, les trois quarts des conseillers de paroisse sont des hommes est la meilleure réfutation à l'argument-prétexte avancé contre nous. Et enfin, la comparaison entre le calme de ces élections auxquelles ont pris part des hommes électeurs et des femmes électrices, et l'effervescence causée par les élections municipales qui ont eu lieu huit jours plus tard, et pour lesquelles les hommes seuls ont voté, prouve aussi combien vain est le prétexte que le vote des femmes serait encore un élément de trouble en des temps déjà troublés.

Un siège perdu

M^{lle} Hélène Monastier, membre de la Commission scolaire de Lausanne dès le mois de janvier 1934, a donné sa démission pour des raisons de santé. La Municipalité, à majorité rouge, a désigné pour la remplacer M. Pierre Graber, avocat, membre socialiste au Conseil communal, un nouveau venu à Lausanne. M^{me} Th. Bonnard-Cornuz reste seul membre féminin de la Commission scolaire, poste qu'elle remplit avec distinction depuis plusieurs années.

Que sont devenus les beaux principes féministes des élus lausannois? Envoyés avec le pouvoir? 'S. B.



M^{me} Mihri PEKTASH

Députée à l'Assemblée nationale turque, licenciée en philosophie de l'Université de Londres, professeur de langues étrangères au Collège américain de jeunes filles d'Arnaoutkeuy, membre du Comité d'organisation du Congrès d'Istanbul.

Cliché Jus Suffragii